

_COMMUNE DE CRUAS_____(ARDECHE)

ARRÊTÉ DU MAIRE N° 2025-237 ESSAI AUTOMOBILE, ROUTE LA FORESTIERE

Le Maire de la Commune de CRUAS ;

Vu le Code des Collectivités Territoriales, articles L 2212-1, 2212-2, 2212-3;

Vu la demande présentée par l'Association **TEAM ROBERT ASTIER** en raison d'une séance d'essai automobile,

ARRÊTE

ARTICLE 1:

En raison d'une séance d'essai automobile sur la route forestière entre CRUAS et SAINT-VINCENT DE BARRES, la circulation sera fermée dans les deux sens le :

Vendredi 12 Décembre et Mercredi 17 Décembre 2025 de 8h00 à 17h00

ARTICLE 2:

La signalisation sera mise en place par les soins de l'association, conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3:

Le Service de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CRUAS, le 24 Novembre 2025 Le Maire Rachel COTTA